COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260227-2026_011-DE

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents	: 9
Votants	: 9

L'an deux mille vingt-six le 27 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Alain LAVACHERIE - Armelle LE FOURNIER - Georges ALBOUY- Marine BARDOU- Christina CARBONNET SUEUR- Anne Du BOISBAUDRY - Nathalie CHOQUIER GUILBAUD

ABSENTS : Rozenn ANTHOINE - Michèle BELLEGO

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_011 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU BUDGET DE L'ECOLE

Rapporteur : François Le Cotillec

Chaque année, la commune alloue une participation financière pour l'école Pierre Jaquez Hélias :
Le forfait élève est fixé à 70 euros, auquel s'ajoute une enveloppe de 500 euros pour les fournitures communes (papier etc....)
En outre, une participation de 8300 euros est prévue pour le financement des projets éducatifs, des sorties scolaires et des séances de piscine.
Enfin, une enveloppe de 500 euros complète cette participation pour l'acquisition de matériel sportif.
Jusqu'à présent, la délibération portait sur des années scolaires mais, après échanges entre l'école et nous, il a été acté qu'il était plus lisible pour tout le monde de passer en année civile.
Au 1er janvier 2026, le nombre d'élèves inscrits à l'école s'établit à 81.
Aussi nous vous proposons de participer au financement de l'école comme suit :

Fournitures scolaires et fonctionnement
81 élèves x 70 euros = 5670 euros
Forfait 500 euros pour fournitures communes
Soit une somme totale de 6170 euros
Participation aux projets pédagogiques
Forfait sorties, transports et piscine : 8300 euros
Matériel sportif
Il est également nécessaire de prévoir un budget pour le renouvellement du matériel sportif de la maternelle et du primaire à hauteur de 500 €.

VU le CGCT

Le Conseil Municipal, aura ainsi à se prononcer sur la proposition comme suit :

Valider la participation de la commune à l'école pour l'année civile 2026 comme suit :
6170 euros pour les fournitures et le fonctionnement (81 élèves scolarisés)
8300 euros pour les activités : voile, piscine, spectacles et sorties scolaires.
500 euros pour le renouvellement du matériel sportif
Dire que les crédits sont inscrits au budget 2026
Autoriser Monsieur le maire à mettre en œuvre cette délibération

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT ★ 56 (Morbihan) ★

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)